



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 contact@contrat-riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 31 mars 2016, 18h-19h
Mairie d'Albertville

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni le jeudi 31 mars 2016 à 18h, en séance publique à la mairie d'Albertville, salle de la municipalité.

CONSEILLERS SYNDICAUX : Nombre de membres en exercice : 21 Quorum : 11 Présents : 12 dont 10 titulaires et 2 suppléants Nombre de délégués représentés : 1			
DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS			
Raymond COMBAZ	CC Beaufortain	Philippe GARZON	Co.RAL
Thérèse LANAUD	Le Bouchet Montcharvin	Patrick LATOUR	CoRAL
Edith ALLARD	CC Pays du Mont Blanc	Frédéric REY	Com'Arly
Catherine PERRET	CC Pays du Mont Blanc	Philippe PRUD'HOMME	CC Pays de Faverges
Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc	Christian BAILLY	CC Pays de Faverges
DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS			
Nicole BERNARD-BERNARDET	Serraval	Michel PERRIN	Co.RAL
DELEGUES REPRESENTES			
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Edith ALLARD	
DELEGUES EXCUSES			
Edouard MEUNIER	CC Beaufortain	Patrick PECCHIO	CoRAL
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	Colette GONTHARET	CoRAL
Bruno GUIDON	Serraval	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	CoRAL
DELEGUES ABSENTS			
Carole JOGUET	CC Beaufortain	Denis HENNEQUIN	CoRAL
Paul MARTIN	CC Beaufortain	Pierre OUVRIER-BUFFET	Com'Arly
Annick CRESSENS	CC Beaufortain		

Récapitulatif– (n°/objet) :

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015</u>	<u>3</u>
	<u>COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT</u>	<u>3</u>
	Décision n°2015-17 du 05/10/2015 – Résiliation du marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec Eaux et Territoires	3
	Décision n°2015-18 du 20/10/2015 – Marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec ETRM	3
	Décision n°2015-19 du 15/12/2015 – Convention relative à l'appui technique et scientifique du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant	3
	<u>FINANCES</u>	<u>3</u>
	n°16-01 : Approbation des comptes de gestion 2015 par M. le Receveur	3
	n°16-02 : Approbation du compte administratif 2015 du SMBVA	4
	n°16-03 : Décision modificative de crédits n° 1 au budget du SMBVA	5
	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>5</u>
	n°16-04 : Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire	5
	<u>OPERATIONS</u>	<u>6</u>
	n°16-05 : Etude d'évaluation des aléas et la réduction de la vulnérabilité des secteurs des tronçons à enjeux sur les cours d'eau du bassin versant	6
n°16-06 : Action B2-101 : Animation territoriale : prise en compte à la gestion durable des zones humides, année 2016 - Demande de subventions	7	
n°16-07 : Demande de subventions - Action D-301 : Cycle d'animations pédagogiques auprès des scolaires – année scolaire 2016/17	8	
n°16-08 : Adhésion du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes	9	
<u>POINTS DIVERS</u>	<u>9</u>	

La séance est ouverte par Philippe Garzon, président du SMBVA.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS : Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2015-17 du 05/10/2015 – Résiliation du marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec Eaux et Territoires

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA résilie le marché « Elaboration du plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly » avec la société Eaux et Territoires, domicilié espace Vaucanson 82 rue Anatole France 38100 GRENOBLE, pour un montant du marché initial de 50 770 € HT. La résiliation porte sur la phase 3.

Décision n°2015-18 du 20/10/2015 – Marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec ETRM

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA attribue le marché « Elaboration d'un plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly », phase 3 à la société ETRM, située Chef-lieu, 73700 LES CHAPELLES pour un montant de 19 000 € HT, soit 22 800 € TTC.

Décision n°2015-19 du 15/12/2015 – Convention relative à l'appui technique et scientifique du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA accepte la convention de partenariat avec le CEN 73, d'une durée de 12 mois (année 2015), relative à la mise en œuvre de la politique d'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant Arly.Doron.Chaise.

FINANCES

n°16-01 : Approbation des comptes de gestion 2015 par M. le Receveur

Rapporteur : Philippe Garzon

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L.5711-1 et L.2121-31,

Le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. Le Receveur pour l'année 2015.

Les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. Le Receveur sont en tout point concordant avec les comptes administratifs, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget principal.

Cette étude doit fournir une vision portant sur le double objectif de prévention des inondations et de restauration physique des milieux aquatiques.

Cette étude doit constituer une feuille de route technique et financière en vue de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant Arly, en mettant en avant les priorités d'intervention vis-à-vis de la prévention des inondations.

Le plan de financement de cette étude est le suivant :

Opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Maitre d'ouvrage : SMBVA
Etude - évaluation des aléas et définitions de mesures de réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation par la prise en compte du fonctionnement des cours d'eau du bassin versant	96 000 €	80 %	20%
		76 800 €	19 200 €

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical décide

- d'approuver le projet et son contenu,
- d'approuver le plan de financement de l'opération mentionnée ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet GEMAPI et de tous autres partenaires financiers,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

n°16-06 : Action B2-101 : Animation territoriale : prise en compte à la gestion durable des zones humides, année 2016 - Demande de subventions

Rapporteur : Philippe Garzon

Vu les statuts du SMBVA,

Vu la programmation des actions inscrites au contrat de rivière Arly.Doron.Chaise.

A l'échelle du bassin versant de l'Arly, compte tenu des enjeux liés à la préservation des zones humides, des pressions actuelles et des dégradations constatées, il est nécessaire de mettre en place une dynamique d'animation territoriale pendant la durée du contrat de rivière afin de :

- sensibiliser les acteurs locaux, les élus des communes du bassin et le grand public
- favoriser l'émergence de projets de mise en valeur, de restauration et de préservation des zones humides (cf. autres fiches actions),
- favoriser la prise en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly assurera cette animation territoriale. Il s'appuiera sur la base de conventions, sur le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie et Asters afin d'obtenir un soutien technique et scientifique.

Cette animation territoriale s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2013, 2014 et 2015.

Pour l'année 2016, un focus sera fait au niveau des domaines skiables. Sur la base de rencontres individuelles et d'échanges avec les gestionnaires de domaines skiables du bassin versant, une journée technique de partage d'expérience sera établie

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Néanmoins, un travail préalable a déjà été engagé sur certains sites prioritaires présentant des problématiques à traiter rapidement. C'est le cas des sites suivants :

- **Arly à Ugine** – définition protocole d'intervention technique (entretien préventif et curatif), organisation des travaux d'entretien préventif 2016.

Suite à la crue de mai 2015, aux travaux post crue, l'Arly reste en situation excédentaire, c'est-à-dire que le lit s'engrave compte tenu des apports amont et de la non reprise de ces matériaux dans cette zone.

Cet engravement entraîne l'obstruction de certains points de rejets industriels et augmente fortement la vulnérabilité vis-à-vis des débordements du quartier de l'île à Ugine.

En cas de crues moyennes à fortes, l'engravement de cette zone peut être considérable, compte tenu des zones d'alimentations amont.

Ainsi un protocole d'alerte a été mis en place avec les services de la préfecture et les acteurs concernés (UGITECH, AREVA, Département, DDT, SMBVA, commune d'Ugine) afin de mettre en place un suivi de l'engravement de l'Arly lors des crues.

En fonction des évolutions constatées, un protocole technique (issu du plan de gestion des matériaux) a été défini afin de caler des zones d'intervention à mobiliser en cas de crues pour limiter l'engravement du secteur.

Enfin, compte tenu de la situation excédentaire du lit de l'Arly, le plan de gestion des matériaux a également préconisé des travaux d'entretien préventif. Les travaux seront engagés dans les meilleurs délais.

Ainsi, Philippe Garzon précise que ces différentes interventions font l'objet d'une convention technique et financière est en cours de validation par les parties prenantes : DDT propriétaire du Domaine Public Fluvial, EDF, UGITECH, AREVA et la collectivité CoRAL. Cette convention fait l'objet de négociation depuis octobre dernier.

- **Doron à Queige** : aggravation de l'embâcle au niveau de la centrale EDF, intervention préconisée dans les meilleurs délais. Les travaux seront mis en œuvre par EDF.
- **Arrondine à Flumet**, demande de la mairie d'une intervention de curage au niveau de la base de loisirs. Le SMBVA établie une proposition d'intervention.

> **Emergence de nouveaux projets :**

Restauration de l'espace de régulation de Moulin Ravier,

Maitrise d'ouvrage du Département de la Savoie.

Les travaux sont prévus au cours de l'été 2016. Ces travaux de réouverture de l'espace de régulation de l'Arly consistent à extraire les dépôts restant sur site depuis la crue de mai 2016, soit près de 100 000 m³.

Ces travaux seront réalisés parallèlement :

- à la reprise des seuils existants par une rampe en enrochement sur la zone amont,
- au confortement de la RD1212
- au confortement du pied de glissement amont, activé au cours de la crue de mai 2015.

Philippe Garzon souligne que le Département a fait le choix d'intervenir afin d'assurer la pérennité de l'aménagement en cours sur la RD1212. Cela contribue également à réduire les aléas (engravement obstructions rejets, débordements ...) sur les zones à enjeux, au niveau d'Ugine.

En effet, le confortement du pied de glissement amont est essentiel, dans la mesure où ce glissement de terrain reste actif en cas de crue, contribuant ainsi à l'alimentation en matériaux de l'Arly.

Etude de la restauration du lit et des berges de l'Arly amont sur Megève et Praz sur Arly

Maitre d'ouvrage SM3A
Etude été/automne 2016

Etude de la restauration de l'espace de régulation des Glières sur l'Arrondine

Maitrise d'ouvrage Com'Arly
Etude 2016

Plan d'action des zones humides à Praz sur Arly:

Maitrise d'ouvrage Praz sur Arly – étude 2016

> Cycle de formation à destination des agents des collectivités et élus

Pour information :

Formation délocalisée CNFPT : Entretien des boisements de berges – 22 mars 2016 : 17 agents des collectivités

Rappel 2015:

> **Formation alternative aux phytosanitaires**, mai 2015 – 21 agents,

> **Formation invasives** – juin 2015 – 23 agents

A venir en 2016 :

> **Formation prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagements locaux** – juin 2016 (CEN/DDT)

> **Formation travaux en cours d'eau** - septembre 2016

Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h30.

Ugine, le 11/04/2016

Philippe Garzon

Président du SMBVA